



United Nations
Convention to Combat
Desertification

Niger

Programme de coopération décentralisée Picardie-Konni-Madaoua

Amadou Djibo Souleymane – RAIL Niger

24 mai 2022

Atelier en ligne : Construire des approches territoriales incluant la
dimension économique

Cadre de coopération et de financement

Coopération décentralisée
France - Niger

Opérateurs – appui technique



iram



Interlocuteurs
locaux

12 communes

1,1 million d'habitants (2012)

10.173 km²



Association pour la promotion de
l'intercommunalité entre les
communes de Madaoua-Malbaza-
Konni

Processus de démocratie locale participative

- **Les communes comme porte d'entrée du projet avec pour objectifs :**

Amélioration de la gouvernance locale Financière – Communale – OCB	Préservation et restauration des ressources naturelles	Renforcement de l'économie locale Infrastructures - Formation des acteurs Services aux producteurs
--	---	---

- Les domaines d'intervention du projet déterminés par les communautés après :
 - un **Diagnostic de mobilisation des Ressources** (DMR) et
 - un **Diagnostic Institutionnel et Organisationnel** (DIO);
- Création d'un **fonds de développement local** - géré 2 ans par APIMAK – avec clé de répartition : population, ressources, capacités de gestion de la commune.
- **Enveloppe globale pour les PFNL.**

Les résultats du projet achevé en 2017

- Des résultats qui durent encore dans 8 communes sur 12
- **Totale maîtrise d'ouvrage communautaire** dans la réalisation des travaux CES/DRS
- Traitement **intercommunal** des problématiques environnementales
- Création de **taxes intercommunales** sur l'oignon
- Création de **taxes sur l'exploitation des produits non ligneux** sur les sites récupérés
- Mise en place d'un **service de gestion des ressources naturelles** communal
- Amélioration du taux de **versement des ressources financières mobilisées** par les chefs coutumiers - 20% à 100% selon les communes
- Hausse du taux de **recouvrement des recettes municipales**
(passé de 58 % en 2011 à 84 % en 2015 dans la commune de Sabon Guida)

Pourquoi les communes sont-elles incontournables ?

- Mettent en place des **cadres de dialogue et de concertation communaux inclusifs** de gestion des ressources naturelles
- **Pilotent la planification communale**, sur la base des réelles préoccupations des communautés (PCD, PIA), **assurent le suivi et l'assurance qualité** des travaux (identification, inscription des sites, suivi des travaux) ;
- Élaborent le **recensement administratif** et les **assiettes fiscales**
- **Renforcer l'environnement économique** : encouragent les initiatives pour la mobilisation des **ressources financières additionnelles** - investissent dans les filières rémunératrices, appliquent le **paiement des services écosystémiques** dans la gestion durable des RN
- Pérennisent les actions par - la mise en place de **services communaux** – la mise en œuvre de **conventions locales** de gestion des RN

Quelques conseils et points de vigilance

- **Mécanismes de respect des engagements** de tous les acteurs et partenaires ;
- **Ne pas tenir compte des aspects restrictifs et limitatifs de partage des travaux** (intra communal et intercommunal et inter départemental) ;
- **Rester réaliste dans les interventions** : des solutions simples, modestes et maitrisables par les acteurs locaux
- Soutenir les processus de prises de décisions avec des **supports visuels appropriés** montrant l'ampleur et la spatialité des enjeux sur l'ensemble de la zone
- Accompagner le processus de **sécurisation foncière des espaces** à traiter et des espaces traités en vue d'anticiper sur les conflits

La démarche adoptée par le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL)

- ✓ Suivre une **logique d'aménagement global** de protection et conservation des RN
- ✓ Promouvoir **la maîtrise d'ouvrage communautaire des travaux de protection de l'environnement**
- ✓ **L'esprit de collaboration et de partenariat** avec les services techniques déconcentrés de l'État, les municipalités, commissions foncières, autres intervenants etc.
- ✓ Garantir **la pérennisation des investissements** à travers des **Comités villageois de gestion** des espaces environnementaux
- ✓ La mise en place systématique d'une **réglementation pour le contrôle de l'accès aux ressources générées**
- ✓ La **sécurisation foncière** des sites avec les commissions foncières
- ✓ La prise en compte des **délibérations des conseils communaux**
- ✓ Les **études de faisabilité sociales et techniques** des actions à mener

Cette approche dont le RAIL est le pionnier, fait école auprès de l'État et d'autres partenaires au développement.